



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018

**DELIBERATION N° 177/10/2018 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE MONTAUBAN**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pauline MINER, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Paul GRAND à Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND à Christian PEREZ, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Paulette MULLER-DUPONT à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'EPFL de Montauban s'est rendu ou va se rendre propriétaire d'un ensemble de parcelles situées à Montauban, sur la ZAC de Bas-Pays, pour le compte du Grand Montauban.

Afin d'améliorer la gestion du bien pendant la durée du portage, il est envisagé l'établissement d'une convention de mise à disposition entre le GMCA et l'EPFL dont l'objet est de définir les engagements de chacun liés à cette mise à disposition.

Les parcelles concernées par cette mise à disposition de bien sont les suivantes :

Nom du dossier	Références cadastrales	Surface (m ²)	Adresse	Nature
GRANGE	CL 713, 716, 720	5 050	Route de l'Aveyron	Terres
MONTICONE	CK 219, 386, 387, 369, 370	11 085	249 chemin de Perle	Terres
VALES 1	CK 15, 16, 17	16 075	Chemin de Perle	Terres
VALES 2	CK 339	2 019	Chemin de la Margue	Terres

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 2 octobre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser la mise à disposition du bien selon les modalités définies dans la convention jointe à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à mener toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition et notamment la convention.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser la mise à disposition du bien selon les modalités définies dans la convention jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à mener toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition et notamment la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 OCT. 2018

De sa publication le :

22 OCT. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 octobre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

